

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord*

Le Havre, le 14/08/2019

*Service des phares et balises
Subdivision des phares et balises et Polmar du Havre
Pôle de Ouistreham*

Nos réf. : DIRM/SPB/2019/8
Vos réf. :
Affaire suivie par : Guillaume Dubois
Courriel : pblh.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 74 92 70

DÉCISION N° 2019-14-0001

**relative à la suppression administrative du signal sonore et d'une balise
à Port-en-Bessin-Huppain**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord

Vu le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
Considérant l'avis favorable du Cerema en date du 20 juin 2019 ;
Considérant la dispense d'avis de la commission nautique locale ;
Considérant la consultation de la DAM à compter du 9 juillet 2019 ;

DÉCIDE

Article 1 :

De statuer sur la demande de suppression administrative du signal sonore et de la balise de l'épi Ouest du port de Port-en-Bessin-Huppain.

D'acter l'inutilité du signal sonore et l'inexistence de la balise de l'épi Ouest.

D'acter la suppression administrative de ces deux éléments.

Article 2 :

Les caractéristiques du balisage actuel de Port-en-Bessin-Huppain ne sont en aucun cas modifiées par la suppression administrative de ces deux éléments.

Article 3 :

Le chef de la subdivision, phares et balises et Polmar du Havre est chargé de l'exécution de la présente décision. Il informe en particulier le service hydrographique et océanographique de la marine de la suppression administrative de ces établissements de signalisation maritime au vu de la diffusion réglementaire de l'information nautique.

PO Le directeur interrégional de la mer
Manche Est – mer du Nord

L'Administrateur en Chef
des Affaires Maritimes
Alexandre ELY
Directeur interrégional adjoint de la Mer

Destinataires :

- DIRMer MENNor – M. le chef de la subdivision des phares et balises et Polmar du Havre ;
- Shom – Département information et ouvrages nautiques ;
- DAM/SM4 – Secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Président de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Cerema – Directeur de la direction technique eau, mer et fleuve (DtecEMF,DT/TSMF).